



**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 15 FEVRIER 2022 – 20 H 00**

Conseillers en exercice	24
Présents	19
Pouvoirs	2
Votants	21

Date de convocation du conseil municipal	9 février 2022
Date d’affichage de l’ordre du jour	9 février 2022

Etaient présents

Séverine MARCHAND, Maire,
Danièle VINCENT, Daniel BENARD, Denis DUGABELLE, Anne-Laure PASCO, Benoît BOULLET, Adjoint,
Jean GERARD, Marc LERAY, Maryse MOINEREAU, Patrick COLLET, Sylvie ORIEUX, Marie-Andrée RIBOULET,
Dominique LASSALLE, Marie-Anne BOURMEAU, Mylène VARNIER, Ollivier LERAY, Stéphane BERNARDEAU, Ingrid
BENARD, Nicolas LEPINE, Conseillers municipaux.

Excusés représentés

Noëlle POTTIER ayant donné pouvoir à Mylène VARNIER, Giovanni GUERIN ayant donné pouvoir à Benoît BOULLET.

Absents non représentés

Mathilde COUTURIER, Jacky VINET, Katia GOYAT.

Secrétaire de séance : Nicolas LEPINE

Adopté à l’unanimité.

Le procès-verbal du dernier Conseil municipal sera approuvé à la prochaine séance.

- Liste des décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales

Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, Madame le Maire informe le Conseil municipal des dernières décisions prises par délégation du Conseil municipal.

Numéro	Objet	Bénéficiaire	Montant en € HT
2022-002	Fourniture de matériel électrique pour les manifestations	YESSS ELECTRIQUE	1 311.74
2022-003	Étude de faisabilité pôle santé	Office Santé	8 000.00
2022-004	Convention de partenariat Errances 2022	Collectif Spectacles en Retz	1 404.00
2022-005	Devis pour l'entretien du véhicule de la police municipale	Garage J.F FOUCHER et LAETITIA	1 393.96
2022-006	Fourniture de matériel pour les espaces verts	Entreprise GUILLEBERT	1 074.51
2022-007	Fourniture de paillage pour les espaces verts	AUTOUR DE LA BRANCHE	2 551.50

NOTE DE SYNTHÈSE

AFFAIRES FONCIERES

1. Désaffectation et déclassement du domaine public de la parcelle BP 221
2. Cession de la propriété communale BP 221, au bénéfice de la SCI EMJA

QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

- Informations liées au Conseil communautaire de Pornic Agglo Pays de Retz
- Communications diverses

Affaires Foncières

POINT N° 1 / DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DE LA PARCELLE BP 221

Délibération n° 2022-010

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment les articles L 2123-3, L 2141-1 et L 2211-1,

Vu le rapport des services techniques en date du 2 février 2022 constatant la désaffectation des lieux,

Considérant que les bâtiments « atelier des associations » situés 7 rue de Préfailles sur la parcelle BP 221, étaient jusqu'alors affectés à un usage public (atelier de travail et lieu de stockage mis à disposition du tissu associatif de la commune),

Considérant l'intérêt manifesté par la SCI EMJA concernant l'acquisition de cette parcelle,

Considérant que cette opération permettra à la commune de se défaire d'un bien diffus, dont la conformité technique et le très faible niveau d'optimisation énergétique nécessiteraient des travaux conséquents pour une remise aux normes,

Considérant que la commune doit, au préalable, constater la désaffectation et procéder au déclassement de la parcelle BP221, comprenant deux immeubles, afin de l'incorporer dans le domaine privé de la commune pour le céder,

Entendu l'exposé de Madame Le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **CONSTATE** la désaffectation de l'usage public des locaux de l'atelier des associations situés au n°7 rue de Préfailles ;
- **PRONONCE** le déclassement du domaine public de ce bien afin de le réintégrer dans le domaine privé communal.

POINT N° 2 / CESSION DE LA PROPRIÉTÉ COMMUNALE BP 221, AU BÉNÉFICE DE LA SCI EMJA

Délibération n° 2022-011

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2241-1,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L 3211-14,

Vu la délibération n° 2022-010 du conseil municipal du 15 février 2022 constatant la désaffectation et prononçant le déclassement du domaine public du bien situé au n°7 rue de Préfailles,

Vu l'avis n°2020-44126-V2197 émis par le service des Domaines,

Vu l'accord amiable trouvé entre la Commune et la SCI EMJA pour la cession de la parcelle cadastrée BP 221 située 7 rue de Préfailles à La Plaine-sur-Mer, d'une superficie de 776 mètres carrés au prix de 150 000 €,

Considérant que cette cession valorisera l'entrée de bourg rue de Préfailles avec un nouveau bâtiment de meilleure qualité architecturale et le maintien d'une offre notariale permettant d'asseoir l'attractivité communale,

Entendu l'exposé de Madame Le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la cession en l'état de la parcelle cadastrée BP 221 située 7 rue de Préfailles à la Plaine-sur-Mer ; d'une superficie de 776 mètres carrés au prix de 150 000 € au profit de la SCI EMJA ;
- **PRÉCISE** que l'immeuble devra être affecté à un usage professionnel ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous les actes liés au transfert de propriété ;
- **INDIQUE** que les frais afférents au transfert de propriété seront à la charge de l'acquéreur.

Questions et communications diverses

- Informations liées au Conseil communautaire de Pornic Agglo Pays De Retz

Environnement

La réglementation en vigueur fixe une obligation de réduction des bio-déchets ; 2 solutions pour cela :

- la collecte séparée
- la gestion de proximité

L'Agglo souhaite promouvoir la gestion de proximité en incitant le compostage individuel et collectif. Elle subventionne déjà 40 € par foyer pour l'achat d'un composteur. La nouveauté, c'est la mise à disposition gratuite d'un composteur pour les nouveaux logements. Pour l'habitat collectif, ce seront des composteurs soit à usage individuel, soit à usage collectif.

Mme La Maire informe qu'une matinée de sensibilisation au compostage sera organisée le samedi matin 30 avril par Pornic Agglo Pays de Retz : rendez-vous à 9h00 dans le jardin de la médiathèque.

Petite enfance

Depuis 2020, 28 jeunes ont bénéficié du dispositif d'aide pour le passage du BAFA. L'Agglo soutient ce dispositif à hauteur de 3000 €/an. Si le stagiaire n'aboutit pas dans un délai de 30 mois, il doit alors rembourser l'aide. Cette aide est cumulable avec celles de l'Etat.

Mobilité

L'Agglo a créé un service de location de vélo à assistance électrique – VAE – (la flotte actuelle compte 80 vélos) : ce service vise à encourager la pratique quotidienne du vélo. Depuis son entrée en service, l'Agglo enregistre 193 locations sur 10 mois : 47 % d'actifs, 38 % de retraités, 15 % de personnes en recherche emploi/études. 93 % des bénéficiaires sont satisfaits du service. 24 % des locations ont été souscrites dans le cadre du tarif social (soit 50 % du tarif plein).

Jusqu'à présent, peu de plainais ont bénéficié du service de location VAE, d'où l'importance de communiquer davantage sur ce dispositif à l'échelle communale.

L'Agglo a sollicité le Département pour l'acquisition de 20 VAE supplémentaires + 3 vélos cargos.

- Réunions semaine prochaine :

Lundi 21 février 2022 - 18h30 : COPIL élargi Déplacements doux

Mardi 22 février 2022 - 19h00 : Commission Finances

Mercredi 23 février 2022 - 18h30 : Commission Littoral : le syndicat sollicite l'avis de la commune sur le projet d'aménagement du port de Gravette

Jeudi 24 février 2022 - 18h30 : COPIL élargi ZAC d'habitat

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : Le prochain Conseil municipal se tiendra le 1^{er} mars 2022.

La séance est levée à 20h23.

Madame Le Maire,
Séverine MARCHAND

